Inspection Académique des Bouches-du-Rhône

Division de l'Organisation Scolaire

Bureau du Contrôle Administratif et Budgétaire et des Affaires Juridiques - DOS 3 -

Référence
Arrêté horaires écoles RS 2006.doc
Dossier suivi par
Jean-Louis Agostino
Téléphone
04 91 99 66 59
Fax
04 91 99 66 93
Mél.
ce.dos4ia13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

ARRÊTÉ

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

- **Vu** les articles 10-1 et 10-2 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié, relatif à l'organisation des écoles maternelles et élémentaires.

- **Vu** l'avis du comité départemental de l'éducation nationale des Bouches du Rhône, du 21 février 2007

ARRÊTE

Article 1er : les horaires d'enseignement et l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques du département des Bouches du Rhône, fixés selon les dispositions prévues pour chacune d'entre elles, à compter de la rentrée scolaire 2005, pour une durée de trois ans, par l'arrêté du 15 décembre 2005, sont modifiées comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2006, pour une durée de 2 ans.

Transfert des cours du samedi matin au mercredi matin pour les écoles maternelles de Marseille ci-après :

Circonscription Marseille 1
école Plan d'Aou, 15ème arr. – 0132177W – de 8h30 à 11h30
école Saint Louis Consolat, 15ème arr. - 0132344C – de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 3
école St Charles, 2ème arr. – 0130929P – de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 7
école Les 3 Ponts, 10ème arr. - 0131857Y - de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 9
école Croix Rouge Campagne, 13ème arr. – 0132377N - de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 10
école La rose la Garde, 13ème arr. – 0131267G – de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 12
école Parc Kalliste, 15ème arr. – 0131650Y - de 8h30 à 11h30
école Savine 1, 15ème arr. – 0132421L - de 8h30 à 11h30
école Vallon des Tuves, 15ème arr. – 0132432Y – de 8h20 à 11h30
école La Viste Bousquet, 15ème arr. – 0130958W – de 8h30 à 11h30

Circonscription Marseille 15
école Saint Joseph Servières, 15ème arr. – 0130933U – de 8h30 à 11h30

Nouveaux horaires -

Circonscription. Marseille 06
Ecole Mat. Raymond Teisseire - 8ème arr. - 0131547L – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Ecole Elem. Raymond Tesseire - 8ème arr. - 0131552S – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Ecole Mat. La Rouvière - 9ème arr. – 0130921F – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Ecole Elem. La Rouvière - 9ème arr. – 0130623G – 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Ecole Mat. Saint Tronc Castel Roc 10ème arr. - 0132353M - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.
Ecole Elem. Saint Tronc Castel Roc 10ème arr. - 0132352L - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Circonscription. Marseille 08
Ecole Mat. Les Lierres – 12ème arr. - 0131928A - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Ecole Mat. Les Caillols - 12ème arr. - 0131654C - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Ecole Elem. Les caillols - 12ème arr. - 0130537N - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Ecole Elem. La Pomme Sainte Madeleine – 0132485F – de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Circonscription Chateauneuf
Ecole Elem. Roger Salengro – 0130411B - 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Article 4 : le Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Bouches du Rhône, les Inspectrices et les Inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 février 2007

Gérard TREVE